ESPE : le bateau ivre

Les carences et les dérives de l'ESPE que subissent les stagiaires sont de plusieurs ordres.

Difficultés pour s'inscrire

De nombreux stagiaires ne sont toujours pas inscrits faute d'informations claires, de réponse adaptée à leur situation (diplôme universitaire ou attestation d'études universitaires pour les détenteurs ou les dispensés du master) ou de capacité d'accueil.
Le SNES-FSU a dû intervenir auprès du Rectorat qui avait envoyé un message comminatoire exigeant des stagiaires une inscription à l'ESPE sous peine de perdre le bénéfice du concours avant le 18 septembre, les rendant ainsi responsables d'une situation qui n'étaient pas de leur fait.
Le Rectorat, enfin conscient des difficultés, a reporté cette exigence à la Toussaint.
Le SNES-FSU appelle les stagiaires à lui faire remonter tous les problèmes d'inscription qui se posent encore afin d'intervenir.
Ces difficultés d'inscription ont des conséquences en chaîne : les listes des stagiaires pour suivre les formation ne sont pas fiables ou erronées.

Refus d'adapter les parcours

Les contenus de formation n'ont été conçus qu'en prenant comme référence les stagiaires issus du concours rénové devant encore valider le M2. Or une grande partie des stagiaires sont déjà titulaires du master ou en sont dispensés. Faute d'avoir voulu prendre en compte cette réalité, des universités veulent imposer une redite du master, et une validation universitaire des unités d'enseignement et d'un mémoire de recherche qui, de surcroît, conditionnerait la titularisation.

Ce n'est pas acceptable et c'est contraire aux prescriptions ministérielles obtenues par le SNES-FSU.

Dans un courrier en date du 23/09 émanant du conseiller spécial du Ministre, M. Jolion, il a été rappelé les termes de la réglementation en vigueur (arrêté du 18 juin 2014, note de service du 17/06/2014) :

1) « En conséquence, il ne peut pas être réglementairement exigé des lauréats des concours de la session 2014 de droit commun, déjà détenteurs d'un diplôme de master, d'être aussi détenteurs d'un master MEEF pour être titularisés. »
2) Il « faut tenir compte des parcours universitaire et professionnel antérieurs et des besoins de chaque lauréat. »
3) « Il serait tout à fait souhaitable d'associer chaque stagiaire au choix qui sera fait d'opter pour telle ou telle de ces solutions, la question de leur certification finale au niveau du Master n'étant pas, pour ces publics, première. »

L'ESPE n'a effectué aucun cadrage à cette date. Les réponses apportées suite aux interventions des stagiaires varient suivant les disciplines et les universités, et peuvent changer d'un jour à l'autre.

Le SNES-FSU exige la mise en place de véritables parcours adaptés qui ne se traduisent pas par une surcharge de travail et ne correspondent pas à une redéclinaison, même amputée, d'un master. Le mémoire de recherche ne peut être imposé.

Organisation des cours chaotique

L'organisation des cours ne tient pas compte de la condition d'emploi des stagiaires : les situations sont très inégales. En espagnol, en anglais, des cours sont organisés le samedi et durant les vacances scolaires, ce qui n'est pas acceptable. La validation des UE exige une intensité de travail qui ne prend pas en compte l'exercice de la mission d'enseignement dans le même temps. Des cours annoncés n'ont pas lieu ; des cours qui ont lieu ne sont pas annoncés aux intéressés.
Ces dérives doivent prendre fin : les organisations et les contenus des cours doivent être repensés.

Ces dérives ne sont, hélas, pas une surprise. Elles tiennent au fait que l'ESPE, pour ne pas froisser des universités, placées en concurrence les unes avec les autres et confrontées à des budgets insuffisants, a été transformée en coquille vide. Faute de moyens, les universités rechignent à mettre en place des parcours adaptés et cherchent à remplir au maximum des formations qui ne prennent pas en compte les besoins de la formation professionnelle des enseignants et des CPE. Sans budget propre, en l'absence de cadrage national et en raison du laissez faire du Rectorat, l'ESPE n'a pas eu les moyens d'imposer la construction d'une formation qui prenne en compte les exigences du métier.
Obtenir un cadrage est un impératif : faire converger et fédérer les revendications qui s'expriment dans chaque université est, dans l'intérêt des stagiaires et du Service public d'Éducation, le moyen d'y parvenir.